

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

**PRÉSENTS** : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, BASSO Philippe, FARCE Xavier.

**EXCUSÉS** : BÉTRANCOURT Brigitte (a donné procuration à BASSO Philippe). JULLIEN Jean-Charles (a donné procuration à GORRE Alfred), GORRE Xavier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Michel BRUNET

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 10 octobre 2022 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention.

**ORDRE DU JOUR**

1. Modification statuts 3CMA (compétence eau)
2. Subvention bibliothèque
3. Fixation des tarifs de l'assainissement 2023
4. Projet d'activité équestre sur la commune
5. Travaux façades Mairie : demande de participation du SDES
6. Budget communal : orientation générale
7. Questions diverses

**1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA 3CMA (COMPÉTENCE EAU)**

La 3CMA souhaite modifier ses statuts suite à l'entrée de St Julien Montdenis dans le service de l'eau communautaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **RECONNAIT** l'intérêt communautaire des sources concernées.

➤ **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan

Les statuts modifiés seront annexés à la présente délibération (consultables sur le site internet à la suite du compte-rendu).

## **2 – SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE**

Les bénévoles de la bibliothèque d'Albiez-Montrond demandent le renouvellement de la subvention de 280€ pour l'achat de livres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DÉCIDE** d'octroyer à la bibliothèque une subvention d'un montant de 280€ sous forme d'achats de livres.

## **3 – FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

La commune d'Albiez le Jeune étant dans l'obligation de se doter d'une station d'épuration, la procédure se déroulera de la manière suivante :

① Mise à jour du schéma directeur d'assainissement, celle-ci est engagée à travers une mise en marché collective de la 3CMA pour toutes les communes concernées. Cette mise à jour doit être réalisée dans les mois à venir.

② Le tarif minimum du service d'assainissement recommandé par l'Agence de l'eau est de 1€ / m<sup>3</sup> (calculé sur la consommation d'eau) pendant la période d'étude. La tarification finale sera formulée par les études de marché et incluse dans la facturation dès l'année de début des travaux (il est à prévoir une augmentation conséquente du tarif du service de l'assainissement).

③ Études et choix de la maîtrise d'œuvre : celles-ci démarreront à compter de la fin de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

④ Les travaux et la réalisation de la station d'épuration, après finalisation des études et maîtrise du foncier, auront lieu probablement en 2024 ou 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DÉCIDE** de fixer, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif du service de l'assainissement à 1€ le m<sup>3</sup> auquel s'ajoute 0,16€ de redevance fixée par l'agence de l'eau et intégralement reversée à cette dernière.

➤ **DÉCIDE** de ne pas augmenter le prix de l'abonnement (10€ / an).

Une communication sera faite aux usagers.

## **4 – PROJET D'ACTIVITÉ ÉQUESTRE SUR LA COMMUNE**

Une personne qualifiée souhaite lancer une activité équestre hivernale « ski joëring » sur la commune. Ceci impliquerait de damer une nouvelle boucle d'environ 1 km de circonférence au plan de la Fesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DÉCIDE** de damer une boucle de 1 km en dehors des pistes de raquettes et de randonnées nordique lors du damage de ces dernières pour permettre cette activité et ce sur la saison hivernale 2022-2023

## **5 – TRAVAUX FAÇADES MAIRIE : DEMANDE DE PARTICIPATION DU SDES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le comité syndical du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) par délibération n° CS 4-19-2020 du 15 décembre 2020 a validé le principe de participations financières pour accompagner ses communes adhérentes dans la rénovation et l'optimisation énergétique de leur patrimoine bâti. Les modalités et les conditions d'attribution de ces dernières ayant fait l'objet

d'une délibération distincte du comité syndical en 2021, puis reconduites en 2022. Les participations financières du SDES à destination de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, sont financées depuis le 1er janvier 2022, par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) au coefficient maximum de 8,5 grâce à la part conservée par le SDES.

Seules les communes adhérentes du SDES et ayant intégré par délibération concordante le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE ; à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et celui de 3,5 conservé par le SDES peuvent bénéficier de ces participations financières. C'est dans ce contexte que la commune d'Albiez-le-Jeune souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés,

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de rénovation énergétique de la mairie susvisé, dont le montant prévisionnel s'élève à 106 471,60€ HT ;
- **ATTESTE** avoir pris connaissance des modalités et des conditions d'attribution de la participation financière en matière de rénovation énergétique des bâtiments, proposée par le SDES ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du SDES ; → **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la réception de l'accusé de réception de sa demande auprès du SDES ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE (certificats d'économie d'énergie) associés aux travaux de l'opération précitée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de valorisation des CEE et ses éventuels avenants,

## 6 – BUDGET COMMUNAL : Perspectives exercice 2023

Le Maire propose de reprendre les chéneaux de la chapelle de Bonvillard, un premier devis d'un montant de 2882 € a été établi.

Il serait opportun de prévoir un ré agréage du sol de la salle mise à disposition du comité des fêtes, un devis a été demandé.

Les travaux de voirie devront être poursuivis un budget de 20 à 30 000 € est évoqué. La commission des travaux se réunira afin de définir les besoins.

La requalification de la zone de loisir devra être poursuivie.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur le contrat à mi-temps de l'employé communal, celui-ci paraît satisfaisant, Monsieur Philippe BASSO indique que cette formule lui convient et qu'il a à ce jour 12 heures complémentaires.

La séance est levée à 23 heures 40

Le Secrétaire de séance  
Michel BRUNET



Le Maire,  
M. Jean-Marc BLANGY

